



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de la culture et de l'éducation

Le mercredi 20 mai 2020 — Vol. 45 N° 66

Audition du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin
de permettre aux députés de l'opposition d'échanger avec le
gouvernement au sujet de la pandémie de COVID-19 (2)

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2020

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le mercredi 20 mai 2020 — Vol. 45 N° 66

Table des matières

Discussion générale (suite)	1
Document déposé	1
Document déposé	4

Intervenants

Mme Lise Thériault, présidente

M. Jean-François Roberge

Mme Marwah Rizqy

Mme Francine Charbonneau

Mme Christine Labrie

Mme Véronique Hivon

Mme Jennifer Maccarone

Note de l'éditeur : La commission s'est réunie en visioconférence.

Le mercredi 20 mai 2020 — Vol. 45 N° 66

Audition du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de permettre aux députés de l'opposition d'échanger avec le gouvernement au sujet de la pandémie de COVID-19 (2)

(Neuf heures deux minutes)

La Présidente (Mme Thériault) : ...et de l'Éducation ouverte.

La commission est réunie virtuellement afin de permettre aux députés de l'opposition d'échanger avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet de la pandémie de la COVID-19.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, Mme la Présidente. Mme Charbonneau (Mille-Îles) remplace Mme Melançon (Verdun).

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Donc, conformément à l'entente conclue, je vous rappelle qu'il n'y a pas de remarques préliminaires, que la période d'échange avec le ministre, d'une durée d'une heure, se divise en plusieurs blocs de questions et de réponses en alternance entre les groupes d'opposition. De façon plus précise, les temps d'échange sont répartis comme suit : pour l'opposition officielle, un bloc de 20 minutes et un autre bloc de 10 minutes à la fin; pour le deuxième groupe d'opposition, un bloc de 15 minutes; et, le troisième groupe d'opposition, un bloc de 15 minutes également.

Discussion générale (suite)

Donc, nous allons commencer la période d'échange avec un premier bloc d'intervention de l'opposition officielle. Mme la députée de Saint-Laurent, vous disposez de 20 minutes, et la parole est à vous pour discuter avec le ministre. Votre micro, Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : Ça va aller mieux avec le micro ouvert. Bonjour, tout le monde. Bonjour, M. le ministre.

La semaine dernière, lors de la période de questions, mercredi dernier, je vous ai fait part de nos inquiétudes par rapport aux adolescents, les grands oubliés de cette pandémie. Le taux de décrochage scolaire est assez important au niveau du secondaire, vous le savez, je vous ai présenté un tableau. D'ailleurs, Mme la Présidente, je vous ai envoyé le tableau pour démontrer la courbe très impressionnante au niveau du taux de décrochage scolaire. On pouvait entendre aussi l'expert Égide Royer, psychologue, qui disait que, si jamais les élèves du secondaire ne retournaient pas à l'école en septembre, on pouvait prévoir, d'ailleurs, une hausse de 5 000 à 7 000 adolescents qui pouvaient décrocher.

Nous vous suggérons, pour nous assurer que tous les élèves puissent retourner au secondaire dès septembre, de prendre les étudiants du baccalauréat en éducation et adaptation scolaire pour venir nous donner un coup de main au niveau du secondaire, puisqu'on comprend qu'il risque d'y avoir des ratios réduits, et de faire l'école en alternance.

Est-ce que cette option, qu'on vous a déjà suggérée, vous l'avez regardée avec vos équipes? Et aujourd'hui pouvez-vous vous adresser aux adolescents qui nous regardent et les rassurer qu'effectivement plus de 330 000 élèves du secondaire auront l'occasion de retourner en présentiel dès l'automne, même si ça veut dire en alternance?

Document déposé

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt du tableau de la collègue de Saint-Laurent?

Des voix : Consentement.

La Présidente (Mme Thériault) : Consentement? Parfait. M. le ministre.

M. Roberge : Merci. Je prends juste une seconde pour saluer la présidente, le sous-ministre et tous les collègues députés. Alors, bien hâte de vous revoir en vrai, en présentiel.

Le taux de décrochage, pour nos adolescents, ça fait longtemps qu'il est trop élevé. Puis on se doute bien qu'une année comme on la vit en ce moment, qui est une année totalement atypique, ça peut venir fragiliser le parcours d'élèves qui étaient déjà fragiles, ça se peut, effectivement. C'est pour ça qu'on met toutes les mesures du monde en place pour venir soutenir. Mais on ne se fait pas croire que c'est l'idéal, là. Quand on a pris la décision très difficile... en fait, quand la Santé publique a pris la décision qu'on devait fermer les écoles secondaires, on savait bien que ce n'était pas évident. Même chose que de fermer les écoles primaires ou les écoles de formation générale, etc.

Là, ma collègue, je pense, énonce quelque chose qui nous touche tous, là, la réussite des jeunes puis la lutte au décrochage, puis elle bascule vers la question de la rentrée. Je veux simplement dire aux collègues que les scénarios pour la rentrée ne seront pas improvisés quelque part au mois d'août, là. On y travaille très sérieusement depuis quelques semaines. On est vraiment à la veille de pouvoir les déposer et les travailler avec les collègues des oppositions.

Donc, la séquence, c'est que j'en parle aujourd'hui au Conseil des ministres, je les présente et j'en discute avec des partenaires du réseau de l'éducation dès demain, et je souhaite... je ne sais pas si vous avez reçu l'invitation, mais je souhaite pouvoir vous en parler, avec vous, les porte-parole des oppositions, vraisemblablement lundi dans une conférence comme on avait déjà fait, en visio, pas simplement vous les présenter en disant : Bien, voici ce qui se passe, mais recueillir vos commentaires, vos suggestions pour les bonifier. Donc, c'est de cette façon-là qu'on veut travailler.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : J'aimerais ça vous entendre, M. le ministre, là, parce que, pour de vrai, en ce moment, les élèves du secondaire, lorsqu'ils ont appris qu'il y avait peut-être une possibilité qu'ils ne puissent pas retourner sur les bancs d'école, on a vu l'anxiété monter. On peut entendre le Dr Julien parler de 20 % à 25 % des adolescents qui souffrent en ce moment d'anxiété importante et de 20 % qui démontrent des signes dépressifs. C'est pour ça que c'est important.

Une des affaires qu'on vous suggère, c'est que... On comprend qu'il risque de manquer des enseignants, et c'est pour ça que vous pouvez appeler en renfort les étudiants du baccalauréat en éducation et adaptation scolaire niveau 3, niveau 4, qui ont d'ailleurs des stages dans leur cursus universitaire qu'ils doivent compléter.

D'autre part, je vous signale que, la commission scolaire Portages-de-l'Outaouais, aujourd'hui même on apprend que ça se peut qu'ils doivent déshabiller Pierre pour habiller Paul, c'est-à-dire prendre les professeurs du secondaire pour venir prêter main-forte au réseau primaire, alors qu'on a besoin d'eux en ce moment pour les cours à distance.

Est-ce que dès maintenant il n'est pas possible de déjà voir si on est capable de rappeler certains étudiants pour nous prêter main-forte?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Les centres de services ont déjà eu cette suggestion... en fait, cette directive, dans une communication précédente, il y a déjà quelques semaines, de faire appel à nos étudiants des facultés des sciences de l'éducation. Donc, c'est déjà quelque chose qui est exploré depuis déjà quelques semaines pour venir renforcer notre ligne, là, pour avoir plus d'enseignants qui sont là pour répondre aux besoins de tous les élèves, autant ceux du primaire que ceux du secondaire. Parce que ce que ma collègue dit, c'est qu'il y a des élèves du réseau secondaire, en ce moment, qui enseigneraient, normalement, dans nos écoles secondaires, qui sont appelés pour prêter main-forte dans nos écoles primaires à cause des mesures sanitaires, des mesures de distanciation, qui nous forcent à avoir des classes plus petites, des groupes plus petits, donc il y a besoin de davantage d'enseignants. Ce qu'on souhaite, au départ, là, dans l'ordre, puis je me souviens de l'avoir indiqué dans une directive, c'est d'abord, évidemment, les enseignants du primaire; ensuite, nos banques de suppléants, qui, dans certains cas, sont très minces, dans d'autres régions sont plus garnies; ensuite, nos étudiants des facultés d'éducation, des centres d'éducation; puis ultérieurement, si on est coincés, de faire appel à des enseignants du secondaire. Puis, parmi les enseignants du secondaire, j'ai bien indiqué d'éviter de faire appel aux enseignants, qu'on appelle... les matières à sanction, les matières, là, qui font l'objet d'évaluations ministérielles, pour se concentrer sur les matières de base dans l'accompagnement de nos jeunes du secondaire.

Mais, vous savez, tout ça, cette situation-là est forcée par le fait qu'on doit avoir des mesures de distanciation très importantes dans la réouverture des écoles primaires. Ce n'est pas par choix, c'est parce qu'on y est contraints, évidemment.

• (9 h 10) •

La Présidente (Mme Thériault) : Oui. Merci, M. le ministre. Mme la députée.

Mme Rizqy : Je comprends parfaitement les règles de distanciation physique, les règles sanitaires. Et c'est d'ailleurs pour cela qu'on vous a proposé d'augmenter le nombre de personnes dédiées aux règles sanitaires. Notamment, on comprend qu'un seul concierge par école, ce ne sera pas suffisant. Mais en ce moment c'est qu'on retrouve des adolescents en train de travailler dans les grands magasins, de grande surface, ou dans les dépanneurs. Ce n'est pas plus sécuritaire pour eux d'être dans un dépanneur versus d'être sur les bancs d'école, on en convient tous les deux.

Par contre, aujourd'hui, j'ai aussi un autre enjeu à vous soumettre, M. le ministre. On a non seulement les adolescents qui sont les grands oubliés pendant cette pandémie, mais, dans ce groupe, on a aussi les élèves qui sont dans les centres jeunesse. Je me suis entretenue avec plusieurs experts, et, à ce jour, plusieurs centres jeunesse ne sont pas outillés pour accompagner les enfants qui sont en ce moment à l'école secondaire, qui doivent suivre les cours. Ils n'ont même pas les tablettes ni une personne dédiée pour leur apprentissage.

Est-ce qu'en ce moment, là, on ne peut pas avoir une équipe, là, qui s'en va dans les centres jeunesse pour s'assurer que les adolescents... Eux aussi ont droit à avoir une scolarité, tel que requis par la Loi sur l'instruction publique.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. M. le ministre, je vais vous rappeler la règle de la proportionnalité un peu. Raccourcissez vos réponses. Merci.

M. Roberge : D'accord. Je vais essayer d'être plus bref. Merci.

Donc, les élèves des centres jeunesse font partie de ceux pour lesquels on veut avoir une réouverture début juin, zone froide et zone chaude. On travaille là-dessus, avec la Santé publique toujours.

Vous savez, la décision... je le répète, là, mais la décision de fermer les écoles, ce n'est pas une décision qu'on a prise de gaieté de coeur. Puis, la décision de réouverture, j'aimerais la prendre pour toutes les clientèles. Il n'y a aucune

clientèle que j'ai le goût de dire : Bien, vous, finalement, vous n'êtes pas une priorité, on ne veut pas réouvrir pour vous. Pas du tout.

Donc, j'ai confiance que, zone froide et zone chaude, on va être capables d'offrir des services dans nos centres jeunesse d'ici deux semaines. Mais j'attends les ultimes validations pour ça.

Mme Rizqy : Êtes-vous d'accord que, si vous ouvrez pour... d'ici deux semaines, on commence début juin, l'école termine vers le 22 juin... Êtes-vous d'accord que, pour ces élèves, ils vont avoir un service continu? Parce que, depuis le 13 mars, ça a été silence radio pour les élèves du centre jeunesse, là, qui n'ont pas eu d'accompagnement, qui n'ont pas eu de scolarité, qui n'ont rien eu, là. Alors, est-ce que vous êtes d'accord que, pour... eux, là, spécifiquement puissent continuer la scolarité malgré le 22 juin?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, je ne pense pas que ce soit exact... Merci, Mme la Présidente. Je ne pense pas que ce soit exact de dire que tous les élèves à la grandeur, dans les centres jeunesse, n'ont pas eu de services. Bon, les deux premières semaines, c'est vrai que, dans la plupart des écoles publiques, il y a eu un arrêt de services, mais, après ça, ça a repris. Et à chaque semaine ça s'est bonifié, bonifié, bonifié, amélioré. À partir du 4 mai, il y a eu une bonification encore vraiment plus importante, là, on a franchi une étape importante en assurant les services de garde d'urgence à tout le personnel et l'accès aux CPE. Et, depuis cette semaine, en fait, maintenant qu'on sait qu'on ne rouvrira pas nos écoles, dans la CMM, toutes les énergies sont consacrées... il n'y a plus d'énergies qui sont consacrées à une possible réouverture.

Donc, il faut faire attention aux généralisations. Des fois, on a un témoignage, de dire : Ah! telle personne n'a pas eu de service, mais, avant de dire que personne n'en a eu, je pense qu'il faut prendre garde, là.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée.

Mme Rizqy : Mme la Présidente, j'ai bien tenu de spécifier, catégorie élèves du secondaire en centre jeunesse, que plusieurs d'entre eux n'ont pas eu de service. Et, pour ces jeunes, il est impératif de s'assurer d'avoir un continuum de services, parce que, dès lors, on s'adresse à une clientèle qui est encore plus vulnérable de par le fait même qu'ils sont en centre jeunesse. Là-dessus, M. le ministre, c'est là que j'ai besoin de votre collaboration. Et on vous suggère fortement de leur offrir un service continu après la date du 22 juin, parce que, oui, effectivement, il y a un retard qui s'est établi.

Et d'ailleurs j'en profite... On sait, là, qu'en ce moment l'anxiété, chez nos jeunes, a augmenté. D'ailleurs, on peut lire... Mme la Présidente, je vais déposer la lettre très touchante de Catherine Villeneuve, une jeune adolescente de Beauport, dans *Le Soleil*, qui ce matin aussi interpelle le premier ministre, qui se sent vraiment oubliée.

Est-ce qu'on peut offrir pendant tout l'été un service pour les élèves, partout au Québec, qui ont besoin soit d'un psychologue, orthopédagogue, tout le long, pour essayer de rattraper, justement, le retard qui aurait pu être occasionné à cause de la pandémie? Est-ce que ça, c'est quelque chose que vous êtes ouvert?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui, bien, d'abord, ce que je veux dire, c'est que, je pense, il faut faire attention. Il ne faut pas galvauder un terme. Il y a quelques personnes qui l'ont dit, que les adolescents ont été oubliés. Il n'y a personne qui a été oublié, ni nos cinq ans, ni nos huit ans, ni nos 12 ans, ni nos adolescents. Simplement, des contraintes ont été telles qu'on a été obligés de fermer nos écoles, comme à peu près dans tous les États de l'Amérique du Nord, et pas mal en Occident, puis presque à la grandeur de la planète. Est-ce que ça veut dire que chaque État a abandonné ou oublié ses adolescents? Je pense que c'est faux de dire ça. On a été obligés de fermer nos écoles.

Après ça, bien, écoutez, on ne pouvait pas, au début, réouvrir les écoles même pour aller récupérer du matériel, ça nous était interdit. On a essayé d'organiser une opération de récupération de matériel, mais, finalement, à cause des conditions de santé, ça a été bloqué.

Mais on a mis toutes les énergies possibles pour offrir des services quand on a créé L'école ouverte, quand on a créé la programmation de Télé-Québec avec l'excellente émission *Les suppléants*, avec du contenu en ligne à Télé-Québec, enclasse.tv. On a créé les trousseaux, on a aidé les profs à aider les élèves.

On peut toujours faire plus, je le reconnais. Et d'ailleurs à chaque semaine on a fait un peu plus.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci...

M. Roberge : Et de dire que certains sont insatisfaits, je le comprends, je ne suis pas satisfait d'avoir été obligé de fermer les écoles. Mais jamais on n'a cessé de penser à nos ados.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Merci, M. le ministre. Mme la députée de Saint-Laurent. Je vais vous rappeler, M. le ministre, de raccourcir un peu vos réponses. Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : En tout respect, je me mets en porte-voix des adolescents, M. le ministre, et c'est le sentiment partagé par beaucoup, par 330 000 élèves du secondaire, qui depuis plusieurs mois revoient en continu, sur la trousse d'apprentissage, les mêmes notions. Et c'est pour ça aussi que je vous propose autre chose : un camp de perfectionnement

volontaire, donc, pour cet été, des élèves du secondaire qui, un... du secondaire V qui aimeraient boucler la boucle avant de rentrer au cégep, en priorité, mais aussi penser à tous ceux qui ont besoin de terminer certains apprentissages avant de continuer, à l'automne, un camp de perfectionnement qu'on pourrait faire au mois d'août, trois semaines, on pourrait même l'étaler, si jamais il y a une trop forte demande, mais aussi penser aux enfants de sixième année qui, l'année prochaine, entrent à l'école en secondaire I; c'est une étape importante. Alors, ça aussi, c'est quelque chose qu'on vous suggère. Et j'espère que là-dessus on va recevoir une réponse favorable de votre part. Merci.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Bien, à ce sujet, je peux vous dire que ça fait déjà quelques semaines qu'on travaille sur des scénarios de soutien durant l'été. Donc, ça fait déjà un certain temps qu'on travaille là-dessus avec les équipes au ministère pour voir de quelle façon, avec quels locaux, avec quels fonds, avec quels enseignants ou quels professionnels on pourrait donner du soutien aux élèves durant l'été, avant la rentrée. Donc, je peux vous dire que la réflexion avance là-dessus. J'ai hâte de vous présenter le fruit de tout ça.

Document déposé

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Juste préciser que la députée des Mille-Îles va prendre la suite des choses. Par contre, la députée de Saint-Laurent, votre document... votre tableau a été reçu par tous les membres de la commission, mais nous n'avons pas reçu votre lettre encore... Oui? On vient de la recevoir? Parfait. Donc, elle sera distribuée également aux membres. Donc, Mme la députée de Mille-Îles, la parole est à vous. 5 min 30 s.

Mme Charbonneau : Bonjour, Mme la Présidente. Bonjour, M. le ministre, chers collègues. Un plaisir de vous retrouver. Puis moi, je vais le dire comme les enfants le disent : J'ai hâte de vous voir en vrai. En tout cas, c'est ce que mes petits-enfants me disent quand ils me parlent via la vidéoconférence.

J'aimerais revenir sur cette volonté-là qu'on a, je vous dirais, aujourd'hui, de vous donner des suggestions, rappeler qu'en 2017, dans les 72 commissions scolaires du Québec, il y avait environ — puis je fais un chiffre un peu rond — 117 690 élèves.

Donc, la formation professionnelle, c'est un enjeu qui est assez fort dans nos commissions scolaires. Ce sont des métiers qui s'apprennent et ce sont, je vous dirais, des rêves qui s'explorent, pour nos jeunes qui, contrairement à d'autres, ne veulent pas aller au cégep puis à l'université mais veulent explorer puis aller jusqu'au bout de leurs rêves pour un métier. Et j'en suis, parce que j'ai eu ce privilège-là d'aller en formation professionnelle.

La question que j'aimerais vous poser au préalable de ma suggestion, c'est... Je crois que vous avez fait un arrêté ministériel pour vous assurer que les enseignants de toutes les commissions scolaires soient protégés dans leurs emplois. Je veux juste m'assurer, avant de vous poser la question, de cet arrêté ministériel.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Merci bien. En fait, l'arrêté concerne les enseignants qui ont leur permanence, comme on dit, les enseignants qui sont à temps plein et qui ont leur permanence.

Je sais que certains enseignants qui sont à contrat ont vu leurs contrats ne pas être renouvelés. Je sais que c'est le cas aussi pour certains en formation professionnelle, justement.

Maintenant, j'ai confiance qu'avec la reprise graduelle de l'économie, avec le déconfinement, qui est lent mais qui est là quand même, bien, on va être capable de relancer ces contrats-là, de réembaucher ces gens-là et surtout de continuer d'offrir les formations.

• (9 h 20) •

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée.

Mme Charbonneau : Merci d'avoir bien situé l'aspect des contrats et des enseignants, parce qu'effectivement, je vous dirais, juste à Rivière-du-Nord, il y a 60 enseignants du CFTR qui ont été mis à la porte. Malheureusement pour nous, M. le ministre, je vous le dis tout de suite, c'est que les enseignants à contrat, en formation professionnelle, sont spécialisés dans un emploi très précis. Ça veut dire qu'un coup qu'on les a libérés de leurs tâches puis qu'on leur a dit : On n'a plus besoin de toi, bien, ils vont se retrouver sur le marché du travail, parce que ces gens-là ont besoin de manger comme tous les autres. De ce fait, on va avoir probablement un manque d'enseignants au niveau de la formation professionnelle.

Ma suggestion à vous par rapport à la formation professionnelle, c'est : Est-ce qu'il est possible de rentrer en contact, via les commissions scolaires ou même via le ministère, auprès des élèves de quatrième secondaire et de cinquième secondaire? Parce qu'il y a des métiers qui ne s'apprennent pas, au mois de septembre. On a beau parler du déconfinement, il faut être aussi vigilants sur les métiers qui pourront s'apprendre et ceux qui ne pourront pas reprendre tout de suite au mois de septembre, du moins pas dans les cohortes qu'on a l'habitude de voir. Donc, est-il possible pour soit les commissions scolaires, ou ce que vous appelez les centres de service scolaires, ou le ministère... est-il possible de rentrer en contact pour vous assurer que chaque élève de quatrième secondaire et de cinquième secondaire connaît, sa formation professionnelle, laquelle est accessible? Et quelquefois, dans certaines régions qui sont proches, on peut même communiquer avec une autre commission scolaire pour s'assurer que les choix, les rêves de ces jeunes-là soient accomplis.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Je pense que c'est une bonne suggestion, parce qu'en aucun cas on ne peut faire un choix éclairé si on n'a pas l'information. Puis je pense que les jeunes doivent savoir quelle est l'offre de formation, qui est assez riche, au Québec, en formation professionnelle. Ça fait que c'est le temps d'informer les jeunes puis c'est le temps de valoriser cette formation-là aussi.

Je veux juste rappeler aussi que, bon, pendant un certain temps, on a été vraiment contraints de fermer l'ensemble de nos écoles et de nos centres, là, à la grandeur du Québec, mais, aussitôt qu'on a eu la permission de réouvrir pour la formation professionnelle, pour terminer les cours en présentiel, en atelier avec, souvent, des demi-groupes et de la distanciation, on l'a fait, parce qu'on sait bien que ça a ses limites, l'enseignement à distance, en formation professionnelle. Évidemment, il faut que la Santé publique nous l'autorise, mais on a fait des demandes répétées, puis à un moment donné la petite porte s'est entrouverte, et puis on a mis le pied dedans, pour être capable d'essayer de compléter ces formations-là et d'offrir la diplomation.

Et sur... Je reviens, là, très précisément et très brièvement, Mme la Présidente. On pourra envoyer soit dans la prochaine directive ou dans le prochain questions et réponses cette orientation pour que les centres de service informent les élèves de l'offre de services en formation professionnelle.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée, il vous reste 40 secondes.

Mme Charbonneau : Alors, ce n'est pas beaucoup, pour vous parler de l'éducation des adultes, j'en conviens, mais, quand on parle de persévérance scolaire, il faut parler de la formation des adultes, parce que, dans l'éducation des adultes, il y a nos jeunes entre 19 et 25 ans qui veulent compléter leur secondaire V. Ce n'est pas facile en ce moment. Puis je vous alerte du fait qu'en ce moment les centres de formation pour adultes ne sont pas en contact avec leurs étudiants. Alors, si c'est possible pour vous de communiquer avec eux, ce serait fort agréable, M. le ministre, puisqu'en ce moment ils sont laissés pour compte.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Donc, brièvement, M. le ministre. Vous avez à peine cinq secondes. Mme la députée des Mille-Îles, je vais vous demander de couper votre micro. Merci.

M. Roberge : Oui. La formation générale des adultes devrait reprendre comme les autres, si ce n'est pas déjà fait. Et je veux simplement préciser qu'au Québec on parle beaucoup de lutte au décrochage, mais on travaille fort sur le raccrochage aussi. Puis, en formation générale des adultes, il y a énormément de raccrocheurs, puis je veux saluer leur persévérance.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Donc, sans plus tarder... La lettre de la députée de Saint-Laurent a été envoyée aux collègues membres de la commission, évidemment. Et nous allons céder la parole au deuxième groupe... non, pardon, au premier groupe... au deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Sherbrooke, la parole est à vous.

Mme Labrie : Merci, Mme la Présidente. Avant d'entrer dans des questions plus pointues, j'aimerais ça vérifier très rapidement quelque chose auprès du ministre. Est-ce que le droit à l'éducation est encore en vigueur, au Québec, même pendant la crise sanitaire?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Je pense qu'on peut, à cause de motifs sanitaires, fermer des écoles, par obligation, pour prendre soin de la santé des gens, mais je ne pense pas qu'on peut suspendre le droit à l'éducation. Puis je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, là. Le droit à l'éducation, c'est un droit fondamental.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : O.K. Moi, par contre, je constate qu'on n'est pas toujours en mesure de respecter ce droit-là, surtout pour les élèves qui restent à la maison en ce moment, ceux qui doivent rester à la maison. Par exemple, j'ai un enseignant en adaptation scolaire de la CSDM qui me dit que, dans son école secondaire, il n'y a pas assez d'ordinateurs pour tous les élèves qui en ont besoin. Puis je vais le citer : «Ma direction me demande de choisir à qui on pourrait en donner, en précisant qu'on ne devrait pas en donner aux élèves qui ont moins que 50 % aux deux premières étapes, car ceux-ci ne pourront généralement pas réussir leur année, contrairement aux élèves qui ont entre 50 % et 60 %.»

Donc, cet enseignant-là a demandé où étaient les fameuses tablettes du ministre. La direction lui a dit, vendredi passé, qu'elle n'avait pas encore eu la procédure pour demander des tablettes. Donc, il y a visiblement un problème de disponibilité de matériel puis de communication aussi, comme en santé, hein? Ce qui est dit en conférence de presse ne ressemble pas toujours à ce qui se passe sur le terrain. Puis, dans la vraie vie, bien là, on a des enseignants à qui on demande de larguer carrément des élèves parce qu'ils ne sont pas assez proches de la note de passage.

Est-ce que le ministre peut nous dire, jusqu'à aujourd'hui, combien il y a d'élèves, au Québec, qui ont demandé du matériel informatique, combien en ont reçu? Puis est-ce qu'il peut aussi nous dire combien il a débloqué de nouveaux fonds pour permettre aux écoles d'acquérir du matériel informatique supplémentaire? Parce qu'évidemment ce n'était pas prévu dans leur planification pour cette année.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, je vais commencer par dire que ce que ma collègue vient de dire, puis ce n'est pas... je ne blâme pas ma collègue, mais ce que je viens d'entendre, c'est tout simplement inacceptable, de choisir quel élève va recevoir des services puis de penser que certains élèves ne méritent pas d'être aidés. Sincèrement, là, il y a des gens qui doivent se faire rappeler à l'ordre et sévèrement. Ça n'a aucun sens, ce que je viens d'entendre. Puis je ne blâme pas ma collègue la députée de Sherbrooke, là, mais ce n'est pas acceptable.

Il y a plus de 70 000 iPad qui étaient déjà dans le réseau. Je pense que, dans certains cas, ça a été beaucoup trop long avant que certains centres de services et certaines écoles s'organisent, fassent les sondages, fassent les demandes aux parents pour savoir s'ils en ont besoin et la distribution. Depuis le 27 avril qu'on a permis la réouverture pour aller chercher le matériel. Puis même avant on avait tenté de préparer cette réouverture-là, donc, normalement, les contacts auraient dû être faits.

Les 15 000 iPad supplémentaires reliés LTE pour lesquels on avait une négociation devraient tous être déjà commandés. Là, j'ai l'assurance qu'il y en a à peu près 5 000 qui ont été commandés. Probablement qu'il y en a plus que ça, parce qu'il y a des administrateurs, en ce moment, qui se concentrent plus sur servir les élèves que faire la reddition de comptes, puis c'est correct, là, je pense que la bureaucratie peut attendre quelques jours encore, là. L'important, c'est de se concentrer sur les services aux élèves.

Mais de dire qu'on va choisir quels élèves on va aider, quels élèves on ne va pas aider, ce n'est pas acceptable du tout.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : Bon, je comprends que le ministre n'a peut-être pas les chiffres sous la main, mais j'imagine qu'il devrait pouvoir les obtenir aujourd'hui pour nous dire combien d'élèves, au Québec, ont demandé du matériel informatique et combien en ont reçu. De ce que j'ai compris de sa réponse, il ne nous a pas parlé de nouveaux fonds pour permettre l'acquisition de matériel. Les iPad qui ont été réservés par le gouvernement n'ont pas été achetés par le gouvernement, c'est les écoles qui doivent les payer avec leur budget habituel, et il me parle du matériel qui était préexistant, donc pas de nouveau matériel. Donc, pas de nouveaux fonds. Puis j'ai l'impression que c'est la même chose pour le personnel supplémentaire qui est nécessaire dans les écoles, puis ça cause un problème important d'accès aux ressources professionnelles.

Je vais vous parler d'une autre situation. C'est une mère qui vit à Québec, ses enfants fréquentent la commission scolaire de la Capitale. Elle les a gardés à la maison parce qu'elle travaille en santé, elle l'a fait pour protéger les autres. Elle a un fils qui a un plan d'intervention. Le seul suivi qu'elle a, c'est un courriel par semaine avec un plan de travail, rien de plus, pas de séance en ligne, aucun suivi, Impossible d'obtenir du matériel informatique avant juillet. Le directeur d'école lui a dit de ne pas s'attendre à ce que l'enseignante fasse un suivi à distance, parce que sa tâche est pleine. Il y a une enseignante qui lui a dit que l'orthopédagogue était trop sollicité pour la désinfection dans l'école pour faire son travail habituel. Puis, à la commission scolaire, on lui répond qu'il n'y a aucun plan pour améliorer la situation.

Je vais vous lire la conclusion de son message : «Nous allons nous endetter et avons pris des services privés, en désespoir de cause, pour éviter d'aggraver les déficits de notre enfant. Nous avons aussi pris la décision d'envoyer notre fils au secondaire privé, l'an prochain, car nous avons perdu confiance au système public.»

Moi, des gens qui me disent ça, qu'ils se sentent obligés d'aller au privé pour avoir des services, je trouve que c'est un constat d'échec de notre système public. C'est très grave. Je suis sûre que le ministre est d'accord avec moi. C'est toute la réputation de notre réseau d'éducation public qui est en jeu quand on ne répond pas aux besoins des élèves.

Ça fait que j'aimerais ça que le ministre me dise si lui, en tant qu'enseignant puis en tant que ministre de l'Éducation, il trouve que d'envoyer un plan de travail par semaine, sans correction, sans suivi, sans séance en ligne, ça respecte vraiment le droit à l'éducation puis si c'est acceptable pour lui que des enfants qui ont un plan d'intervention n'aient pas de suivi parce que les professionnels sont sollicités pour d'autres tâches.

• (9 h 30) •

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Bien, d'abord, juste corriger quelque chose, là, par rapport aux iPad, parce qu'au début de son intervention, à la question, la collègue a dit qu'il n'y avait pas de nouveau fonds. Les 15 000 iPad, là, qu'on avait négociés ne devaient pas être achetés avec des fonds qui étaient préalablement dans les centres de services, c'est des nouveaux fonds qui ont été rendus disponibles pour ça. Et, bon, il semble que, dans les centres de services et dans les écoles, ça a été assez lent dans certains cas, beaucoup plus vite dans d'autres cas, pour faire l'inventaire des besoins et procéder aux achats. Et il va falloir faire un post-mortem parce que je veux comprendre où ça a bloqué, je sais que ça n'a pas bloqué au ministère, dans ce dossier-là.

Est-ce que c'est suffisant, de recevoir un plan de travail et pas de suivi dans la semaine? Absolument pas, et c'est contraire aux directives qui ont été envoyées. Et je ne m'explique pas, avec la pleine prestation de travail de tous les enseignants au Québec, en ce moment, qu'une famille ne reçoive qu'un courriel ou une liste d'un plan de travail, avec simplement un appel mais pas non plus d'autres contacts. C'est en bas, je vous dirais, du minimum requis.

Donc, je pense qu'il y a une question de ressources humaines, de gestion de ressources humaines à vérifier et à revalider, dans ce centre de services et dans ces écoles, parce qu'on devrait être capable d'offrir un service supérieur à ça dans nos écoles, au Québec, en ce moment.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée.

Mme Labrie : O.K. Donc, le ministre s'attend à plus. Je suis contente d'entendre ça parce que moi aussi... Je n'ai peut-être pas d'expérience en pédagogie comme lui, mais ça me semblait tout à fait inadéquat.

Par contre, si le ministre s'attend à ce que le suivi soit plus étoffé, on va dire ça comme ça, est-ce qu'il y a des fonds supplémentaires qui ont été engagés pour les commissions scolaires, pour qu'elles puissent engager du nouveau personnel? Parce que, là, la réalité, c'est que, si on leur demande de faire plus d'entretien, d'avoir plus de titulaires pour des nouveaux groupes parce qu'on a dû diviser les groupes d'origine, et qu'on ne leur donne pas de fonds supplémentaires pour faire des embauches, il y a des fortes chances qu'ils prennent du personnel à l'interne et que ce personnel-là, ce soient des professionnels, qui ne peuvent pas faire d'autre tâche. Donc, est-ce qu'il y a eu du nouvel argent qui a été investi pour permettre des nouvelles embauches?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Les centres de services ont les marges de manoeuvre nécessaires pour répondre aux besoins. On leur a bien dit de faire le nécessaire pour offrir tous les services. On leur a donné les balises, les directives. Et, si elles ont besoin de fonds supplémentaires pour répondre ou de plus de marge de manoeuvre pour transférer l'argent d'une enveloppe à l'autre, elles peuvent nous faire signe.

Depuis le début, là, je parle aux partenaires, je parle aux directions d'école, je parle aux directions en général puis je leur dis : Nous, on est là pour vous aider, pour lever les obstacles, les obstacles législatifs, les obstacles réglementaires, les obstacles en termes financiers, c'est-à-dire... Est-ce qu'on peut même vous en donner davantage? On l'a fait pour les outils technologiques.

Maintenant, il y a des choses qui doivent se faire sur le terrain. Moi, je crois beaucoup dans la compétence puis la passion et je crois beaucoup dans la subsidiarité, il faut faire confiance aux gens sur le terrain, mais ça prend quand même des leaders dans les écoles ou des leaders régionaux pour mobiliser tout ce monde-là et lever la main vers le ministère quand ils ont besoin d'un coup de main.

Donc, je pense que la qualité du service s'est améliorée de semaine en semaine. Là, on parle de cas où ça a moins bien fonctionné, puis il faut se questionner là-dessus, il faut les réparer, mais j'ai quand même reçu beaucoup de témoignages de gens qui étaient satisfaits aussi de ce qui se faisait dans l'encadrement. Donc, il y a du bon, il y a du mauvais. Il ne faut pas tolérer le mauvais, mais il ne faut pas penser qu'à la grandeur du Québec il n'y a que des parents insatisfaits, parce que je reçois des centaines de témoignages de parents satisfaits, quand même.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée.

Mme Labrie : Il y a certainement des parents satisfaits, je le suis, moi-même, des services qu'on reçoit, pour mes propres enfants, mais il y a quand même beaucoup de parents qui sont insatisfaits du service qu'ils reçoivent, puis le ministre lui-même a qualifié ce service-là d'inadéquat. Et là ce dont on parle, depuis tantôt, c'est des bris de service, en fait, comme on en connaît en santé, sauf qu'en santé il y a de l'argent qui a été mis sur la table pour résoudre les bris de service. Puis là, moi, ce que j'entends, c'est que, jusqu'à maintenant, ce qui a été fait, en éducation, c'est, bon, les 15 000 tablettes, le ministre me confirme que c'était du nouvel argent. Sinon, il faut lever la main pour demander des nouveaux fonds, au niveau des commissions scolaires? Je serais curieuse de savoir à quel point ça a été fait. Là, le ministre semble nous dire qu'ils doivent le faire, mais on ne sait pas si ça a été fait et combien a été investi pour des nouvelles embauches.

Moi, je vois un problème, là, parce que garantir le droit à l'éducation, c'est la responsabilité de l'État, et en ce moment je n'ai pas l'impression qu'au ministère de l'Éducation on fait tout ce qu'il faut pour les élèves qui restent à la maison. Oui, il y a des leaders sur le terrain, ils ont organisé de manière remarquable la rentrée dans les classes, mais, pour ceux qui sont restés à la maison, pas nécessairement par choix, on échappe pas mal d'enfants.

Je vais revenir sur un cas, là, à propos duquel j'échangeais avec le ministre. Ça fait presque deux semaines qu'on fait des démarches avec le ministère parce que, dans ma circonscription, il y a un cas évident d'une enfant handicapée qui n'est pas scolarisée. La direction de son école reconnaît que ce n'est pas possible d'enseigner à distance à cette enfant-là, comme pour beaucoup de leurs élèves en cheminement particulier, d'ailleurs. Et on a des directions des écoles qui sont des experts en pédagogie, comme le rappelle souvent le ministre, qui savent qu'ils ne respectent pas le droit à l'éducation de tous leurs élèves, en ce moment, et qui aimeraient ça pouvoir ouvrir des classes pour y arriver, mais elles n'ont pas le droit, en ce moment, parce que ce n'est pas la décision que le ministre a prise. Et pourtant ces écoles-là sentent qu'elles sont en mesure de respecter les directives de la Santé publique, mais elles n'ont quand même pas le droit d'ouvrir en ce moment. Et, pendant ce temps-là, bien, ni le ministère ni le centre de services ne réussissent à trouver une solution pour que tous les enfants soient scolarisés.

Donc, j'aimerais ça que le ministre me dise s'il va au moins permettre aux écoles qui sont en mesure de respecter les directives de la Santé publique d'ouvrir des classes pour s'assurer qu'elles respectent le droit à l'éducation de tous leurs élèves quand c'est impossible de le faire à distance, pour certains élèves.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Mme la Présidente, j'ai l'impression que ma collègue pense que je refuserais à des centres de services la réouverture des écoles, qui serait permise par la Santé publique. C'est l'exact contraire. Je travaille avec les directions d'école et avec les centres de services pour chercher des solutions, les trouver puis ensuite soumettre à la Santé

publique des propositions, des modalités pour avoir ce droit de réouvrir, pour avoir ce droit de déconfiner dans le monde scolaire, d'une certaine façon, de rouvrir, même avec toutes sortes de mesures sanitaires, de mesures de distanciation. Sachez que, des demandes pour réouvrir, sous toutes sortes de modalités, des centres, des écoles, des groupes, au ministère de l'Éducation on en formule à toutes les semaines auprès de la Santé publique pour pouvoir réouvrir des écoles en présentiel puis donner des services directs.

Quand on ne le fait pas, c'est parce qu'on n'a pas l'autorisation de le faire. Ce n'est pas le ministre ou le gouvernement qui refusent de réouvrir, absolument pas, absolument pas. C'est important de le préciser.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée, il vous reste deux minutes au bloc.

Mme Labrie : Est-ce que la Santé publique régionale pourrait l'autoriser? Si la Santé publique régionale l'autorise, est-ce que ce serait possible?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Il y a une coordination qui se fait entre la Santé publique régionale et la Santé publique nationale. C'est des décisions qu'ils prennent ensemble pour avoir une cohérence à la grandeur du Québec, donc...

Mais, je le répète encore, là, c'est un peu comme si on disait à la ministre de la Culture qu'elle ne veut pas réouvrir des théâtres. Je suis convaincu que ma collègue veut réouvrir les théâtres. Si elle ne peut pas le faire, c'est parce que, d'un point de vue de gestion de la pandémie, ce n'est pas permis. Alors, si, dans certains endroits, on ne peut pas réouvrir des groupes, ou des classes, ou des écoles, ce n'est pas parce que le ministre de l'Éducation ne veut pas réouvrir des écoles. Sachez qu'on se torture les méninges à chaque jour pour trouver des modalités, des accommodements qui pourraient arriver avec des règles sanitaires acceptables par la Santé publique, pour réouvrir les groupes, bien sûr.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée.

Mme Labrie : La différence : c'est sûr qu'il n'y a pas un droit garanti par une loi pour l'accès au théâtre, là, contrairement à l'éducation.

J'ai entendu le ministre, tantôt, nous dire qu'il allait nous présenter lundi son plan pour l'automne. Est-ce qu'il peut déjà nous dire si ce plan-là va inclure les cégeps, les universités, les centres de formation professionnelle, d'éducation aux adultes, qui se posent beaucoup de questions aussi? Est-ce qu'il peut nous dire s'il va faire ce qu'il prône depuis des années puis donner le pouvoir et les moyens aux personnes qui connaissent les élèves par leurs noms, sur le terrain, et puis leur confier l'organisation d'une rentrée qui va au moins permettre en partie un contact en personne avec les élèves... ou il va prendre une décision unilatérale comme la dernière fois?

La Présidente (Mme Thériault) : En 25 secondes, pour conclure le bloc, M. le ministre.

M. Roberge : Je ne sais pas à quoi ma collègue fait référence quand elle parle de prendre une décision unilatérale. Depuis le début qu'on travaille toujours en concertation. Je suis en discussion plusieurs fois par semaine avec les chefs des grandes centrales syndicales, je parle à toutes les semaines au moins une fois par semaine aux associations de directions d'école, aux associations de cadres, aux fédérations de comités de parents.

Donc, des décisions unilatérales, prises en haut par le ministre, là, ça n'existe pas. Depuis le début de la pandémie, depuis le début de la crise, chaque décision a fait l'objet de discussions et de consultations.

• (9 h 40) •

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Merci beaucoup, M. le ministre. Donc, ce bloc-ci étant terminé, nous allons maintenant aller du côté de la troisième opposition. Mme la députée de Joliette, la parole est à vous pour 15 minutes.

Mme Hivon : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour à tout le monde.

Alors, M. le ministre, j'aimerais d'abord continuer un peu sur ce sujet-là et savoir si les écoles à vocation régionale, pour les élèves qui ont un handicap, une déficience ou un trouble sévère en autisme... si ces écoles-là, comme l'a laissé entendre le premier ministre jeudi dernier, vont être rouvertes. Et même chose pour les classes spécialisées qui sont dans nos écoles secondaires.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Pour ce qui est de ces écoles régionales, donc, le premier ministre avait bien raison d'annoncer leur réouverture. Les régionales ou suprarégionales, on travaille avec les centres de services pour les rouvrir même en zone chaude, comme on dit, donc à l'intérieur de la CMM et, justement, dans la région de ma collègue, dans le coin de Joliette. Donc, ça devrait se faire, là, incessamment.

Ensuite, pour ce qui est des groupes de... classes spéciales à l'intérieur des écoles régulières, on n'a pas eu l'autorisation de la Santé publique pour réouvrir, malheureusement, ces classes.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée.

Mme Hivon : Et à quel moment on peut s'attendre à une annonce qui... On s'attend à ce qu'elle doive venir de jour en jour, mais là ça fait plusieurs jours qu'il n'y a pas de signal pour les écoles spécialisées régionales. Donc, on peut s'attendre à ça à quel moment?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : D'après moi, elles devraient recevoir cette orientation-là d'ici 24 heures.

Mme Hivon : Bon, merci. Je veux maintenant parler d'un sujet dont on ne parle pas beaucoup, avant de revenir, bien sûr, sur les élèves du secondaire, ma collègue de Mille-Îles en a parlé, c'est la formation générale aux adultes.

Je dois vous dire, M. le ministre, que, dans vos entrevues de vendredi dernier, vous avez suscité beaucoup d'espoir, notamment votre entrevue avec Paul Arcand, quand, à la fin, vous avez dit que la formation aux adultes reprendrait, y compris pour les ateliers spécialisés. Donc, chez nous, ça a créé beaucoup d'espoir parce qu'il y a beaucoup de gens qui espèrent que ça va reprendre. Il y a des milliers de personnes au Québec, vous l'avez très bien dit, qui sont en situation de raccrochage et qui, donc, doivent faire de ces ateliers-là en milieu d'entreprise, dans des entreprises.

Alors, est-ce que vous pouvez nous confirmer aujourd'hui que, contrairement à ce qui est prévu dans les règles actuelles, vous allez effectivement permettre que ce travail-là puisse reprendre? Parce qu'à partir du moment où les garages, les manufactures, les entreprises ont repris le travail, je m'explique mal pourquoi ces étudiants-là ne pourraient pas reprendre également leurs stages en entreprise.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Bien, je suis content que ma collègue ait constaté que nos annonces ont suscité de l'espoir. Donc, oui, on travaille pour réouvrir nos C-F-E-R, qu'on appelle, nos CFER. Et le corollaire de ça, c'est aussi d'avoir des jeunes qui fassent des stages en entreprise. Bien là, écoutez, vous comprenez qu'il faut voir, là, dans quelle mesure les entreprises sont prêtes à accueillir ces stagiaires-là, mais, de notre point de vue, il n'est pas question de bloquer ou d'empêcher le retour des jeunes en stage. Donc, avec la réouverture des CFER, en zone chaude comme en zone froide, parce qu'on a eu cette autorisation aussi, qui nous avait été refusée initialement et à quelques reprises au fil des semaines... Là, on a eu cette ouverture, parce que, bon, il va falloir apprendre à vivre avec le virus. Mais on commence à l'approprier un peu et à déconfiner. Donc, les fameux CFER devraient réouvrir prochainement, et le corollaire, comme a dit ma collègue, les stages devraient aussi, mais là tout dépendamment de la capacité des entreprises à accueillir les jeunes, là.

Mme Hivon : Mais est-ce que le ministre peut nous dire que c'est une orientation ferme? Parce que, dans le questions-réponses sur son site du ministère, la question 100 dit que, contrairement à la formation générale aux adultes dans des classes où les examens vont pouvoir se faire, ce n'est pas possible pour ce qui est des stages en entreprise, des évaluations en entreprise. Donc, est-ce que je comprends qu'il y a un changement et que ça va être communiqué, là, incessamment, ces jours-ci, à nos centres de formation?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui, le changement s'en vient, et il est positif.

Mme Hivon : J'invite le ministre à faire arriver le changement le plus vite possible, parce qu'il y a beaucoup de gens qui attendent ça impatiemment. Je vais poursuivre avec une question de la formation, donc, professionnelle. Vous savez, M. le ministre, qu'en ce moment les jeunes et les moins jeunes, parce qu'il y a des raccrocheurs, là, aussi, qui sont en formation professionnelle, en matière de soins de santé... Je pense à une personne de ma circonscription, Julie Gagnon, qui a même parti une pétition parce qu'en ce moment les personnes qui étudient, par exemple, pour devenir infirmières auxiliaires dans le programme SASI sont complètement mises de côté. Elles ne peuvent pas graduer parce que, comme on le sait, elles sont réquisitionnées dans le réseau de la santé. Or, leurs stages pourraient très bien être reconnus pour pouvoir poursuivre et, donc, compléter leur formation. La plupart étaient autour de 70 %, 75 % de leur programme de terminé. Elles disent toutes qu'elles pourraient tout à fait continuer leur formation à temps partiel et que ça aiderait énormément si les stages étaient reconnus.

Est-ce que le ministre peut aussi donner de l'espoir et dire qu'il va y avoir un changement de cap et on va reconnaître ce que ces jeunes-là et ces personnes-là font en ce moment dans nos hôpitaux, dans nos CHSLD, on va reconnaître ces stages-là et on va leur permettre de terminer, parce qu'après elles vont pouvoir contribuer à plein, pleinement, avec toutes leurs capacités? Donc, est-ce qu'on va leur permettre de compléter leur formation en même temps qu'elles prêtent main-forte dans le réseau?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : C'est ce qu'on veut faire à ce moment-ci. Par contre, il faut qu'on fasse très, très attention, là. Il y a des situations d'urgence, il y a des crises humanitaires, des fois, et nos étudiants et nos étudiantes, nos élèves, en fait, offrent des services d'une très, très grande importance, et on est un peu coincés, en ce moment, là, on ne peut pas se priver de la qualité des services qu'offrent ces jeunes-là. Je les remercie vraiment grandement, d'ailleurs, d'avoir participé à cet effort, d'avoir prêté main-forte puis de venir aider les plus vulnérables.

On a négocié... En fait, on n'a pas négocié, on a discuté avec les ordres pour leur donner ces autorisations d'aller travailler, d'aller pratiquer, et là on travaille avec Santé justement pour leur permettre de revenir à tout le moins à temps partiel dans le réseau scolaire pour compléter leur formation. Et évidemment ma collègue ministre de la Santé comprend très, très bien la situation. On ne veut pas pénaliser les étudiants parce qu'ils sont allés prêter main-forte dans le réseau de la santé puis on ne veut pas non plus retarder la diplomation. Si on a besoin de plus de gens dans le réseau de la santé, la dernière chose qu'on veut, c'est de se priver de nouveaux diplômés qui vont arriver dans le réseau de la santé. Donc, dans les prochains jours, sinon les prochaines semaines, on va être capables d'arriver avec des solutions pour ça, pour permettre à nos élèves de compléter leur formation et donc d'aller jusqu'au bout, d'obtenir leurs diplômes, évidemment.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci.

Mme Hivon : Et je comprends donc, de ce que le ministre nous annonce aujourd'hui, qu'elles vont pouvoir... — majoritairement des femmes — elles vont pouvoir terminer cette formation-là dans les prochaines semaines et mois, et non pas elles vont pouvoir la terminer dans un an? Parce qu'on se comprend que ça représente tout un enjeu pour plusieurs d'entre elles, des mères monoparentales, toutes sortes de personnes qui sont retournées aux études et qui aimeraient pouvoir compléter, tout en continuant à prêter main-forte, bien sûr. Donc, c'est quelque chose qui s'en vient rapidement pour que les choses puissent s'organiser rondement?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : J'ai demandé... Merci. J'ai demandé aux centres de services et aux centres de formation de nous proposer des plans pour... de faire preuve de flexibilité, parce que c'est des, comment qu'on appelle ça, là... des compétences, je pense qu'il y a 31 compétences qui doivent être acquises par les élèves, et elles sont vues dans l'ordre, et là, quand on rate, supposons, la compétence 27, 28, 29, ça peut être long avant qu'on réenseigne cette nouvelle notion là. Et j'ai demandé à ce qu'on revoise le calendrier. J'attends, là, des propositions, des solutions à ces problèmes logistiques, parce qu'il n'y a personne ici qui veut que les élèves soient perdants ou perdantes, bien souvent, dans cette situation-là, mais je n'ai pas reçu...

Donc, j'ai fait part de cette problématique, parce que c'est remonté jusqu'à moi, exactement ce que ma collègue parle, j'ai interpellé les centres, et là j'attends leurs propositions, leurs solutions pour ne pas pénaliser les élèves. Mais c'est certain qu'à la fin on ne peut pas faire attendre des élèves pendant un an avant de les diplômer puis de leur offrir la formation nécessaire.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée.

• (9 h 50) •

Mme Hivon : Alors, j'entends bien le message du ministre et je l'invite à relancer sa collègue et à aboutir rapidement avec une solution.

Je veux, évidemment, revenir sur le sujet qui nous préoccupe tous. Et je m'en réjouis jusqu'à un certain point, du fait que ça prend beaucoup de place, maintenant, dans l'espace médiatique. C'est la situation des élèves du secondaire.

Alors, je me réjouis de voir aussi que l'idée que nous avons suggérée, il y a maintenant plusieurs semaines, de penser, donc, à une fréquentation alternée, donc, en présentiel et à distance ou du demi-temps soit quelque chose qui fasse son chemin chez le ministre. Je pense que, quand il a évoqué le scénario que ça pourrait rester comme c'est en ce moment à l'automne, ça a créé beaucoup, beaucoup d'inquiétude, il en a été témoin lui-même, là, chez nos élèves du secondaire et leurs familles.

Donc, est-ce que le ministre peut garantir que, si, à l'automne, il a le O.K. général de la Santé publique, par exemple, pour qu'il y ait une fréquentation scolaire physique, il va garantir que les élèves du secondaire vont avoir une fréquentation scolaire physique possible?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, écoutez, c'est certain que, si on a l'autorisation de réouvrir nos écoles secondaires même partiellement, pour accueillir nos élèves du secondaire, on va le faire. Le scénario d'avoir des écoles secondaires fermées, c'est un scénario à écarter, c'est un scénario à éloigner, on se bat contre ça. On travaille pour mettre sur la table — puis j'ai hâte de vous les présenter, en début de semaine prochaine — toutes sortes de scénarios, de modèles d'organisation scolaire pour garantir ce qu'on veut pour nos élèves, c'est-à-dire l'accès à leurs écoles, à leurs amis, à leurs enseignants.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée.

Mme Hivon : Alors... Merci, Mme la Présidente. Vous vous rappellerez, M. le ministre, qu'en période des questions, la semaine dernière, je vous ai fait trois propositions pour nos jeunes du secondaire, je ne sais pas si ça a pu mijoter depuis. La première, c'est de dégager des budgets spécifiques pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage, des troubles d'apprentissage, pour avoir des équipes-chocs de soutien avec des spécialistes, parce que contrairement, malheureusement, à ce que le ministre affirme, j'ai beaucoup de témoignages que les orthopédagogues, les orthophonistes, beaucoup de spécialistes, en ce moment, ne sont pas déployés à leurs tâches principales et font d'autres tâches, à l'heure actuelle. Alors que l'intensité de l'intervention et le nombre de jeunes qui devraient avoir accès à ces services-là, compte tenu de l'arrêt de la fréquentation scolaire, devraient être augmentés, ce n'est pas ça qu'on voit sur le terrain.

Alors, est-ce qu'il peut s'engager à développer, à dégager des budgets spécifiquement pour que maintenant, dès maintenant il puisse y avoir des suivis, quitte à faire des embauches supplémentaires, quitte à bonifier les salaires? Est-ce que le ministre peut s'engager? Parce que c'est vraiment de la réussite et surtout de la persévérance de nos jeunes à l'école dont il est question.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Il reste trois minutes à l'échange. M. le ministre.

M. Roberge : Merci. Bien, écoutez, d'abord, le réseau scolaire s'est enrichi, depuis l'arrivée du gouvernement, en 2018, au pouvoir, s'est enrichi de centaines et de centaines de spécialistes, des gens qui avaient quitté dans les années précédentes parce que l'éducation n'était pas assez valorisée, parce que des spécialistes avaient même été mis à la porte — il faut le faire, quand même! — dans le précédent mandat. C'est inacceptable, je pense, il faut le dénoncer longtemps. On les a réembauchés. Puis même on a travaillé très fort. Dans les premières semaines, notre capacité d'embauche était plus grande que le nombre de professionnels, donc on a gardé des postes ouverts, là, en septembre, octobre, novembre, on essayait d'embaucher, puis, aussitôt qu'il y avait quelqu'un de disponible, là, il y avait une place, là. Je ne pense pas qu'il y a grand... beaucoup d'orthophonistes, ou de psychologues, ou de psychoéducateurs, au Québec, qui veulent travailler dans le réseau scolaire...

Mme Hivon : M. le ministre, ce n'est pas ça, la question.

M. Roberge : ...qui n'ont pas été embauchés, les postes sont ouverts.

Mais c'est parce que ma collègue me demande : Est-ce qu'on va ouvrir d'autres postes? Écoutez, on a travaillé très fort toute l'année pour combler les postes actuels.

Là, l'enjeu, puis je vais le réitérer dans mes directives, c'est que 100 % de nos professionnels font des services aux élèves vulnérables. Moi, je ne souhaite pas que nos orthopédagogues, que nos orthophonistes, que nos psychologues, que nos psychoéducateurs soient des titulaires de classe pour des élèves du primaire. Je pense, c'est une mauvaise utilisation de leur expertise. Ils doivent faire ce qu'ils font le mieux, accompagner des élèves pour lesquels il y a des plans d'intervention.

La Présidente (Mme Thériault) : Une minute, Mme la députée.

Mme Hivon : Alors, je vais poser mes questions en rafale. Pour les outils technologiques, j'aimerais beaucoup que le ministre nous donne le portrait, parce qu'encore ce matin on lit qu'un professeur doit avoir recours, dans un article de *La Presse*, à de l'aide communautaire pour avoir des ordinateurs, parce que 10 de ses élèves doivent en avoir, et il n'y en a pas qui en ont. Peut-être deux, au maximum. Donc, est-ce qu'on peut savoir, à partir du moment où le ministre dit que ce n'est maintenant pas de l'école à la maison mais de l'apprentissage, de l'enseignement à distance, c'est une nécessité, donc, quand tous les élèves du Québec vont en avoir? Parce que c'est une discrimination qui n'a pas de sens.

Par ailleurs, je lui redemande de créer des escouades spécialisées en santé mentale avec sa collègue de la Santé pour subvenir aux besoins psychologiques de nos jeunes du secondaire.

Et, en terminant, j'aimerais savoir, pour les jeunes qui fréquentent les services de garde scolaires du primaire, quel genre de soutien pédagogique ils ont, parce qu'on me dit qu'ils n'ont aucun enseignement à distance pendant toute la durée de leur présence en garde scolaire.

La Présidente (Mme Thériault) : En 20 secondes, M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Bien, par rapport à l'article dans *La Presse*, j'ai vu ça ce matin, je pense que c'est à la CSDM, au centre de services scolaires de Montréal, je m'explique vraiment mal... Parce qu'aux dernières informations que j'ai reçues, puis j'ose croire qu'elles ne sont pas à jour, parce que les gens ont d'autre chose à faire que répondre à des formulaires, là, il y avait très, très, très peu de demandes pour la CSDM, selon mes derniers chiffres, pour l'achat des fameuses tablettes. Alors, il me semble qu'il y a quelque chose d'absurde, là, à ne pas commander les tablettes puis à demander à des profs de faire des levées de fonds, là. C'est quelque chose qui vient me chercher. On va poser des questions.

La Présidente (Mme Thériault) : Et malheureusement vous n'avez plus de temps à l'échange. Donc, nous allons maintenant retourner du côté de l'opposition officielle avec la députée de Westmount—Saint-Louis. Mme la députée, la parole est à vous. Le bloc est de 10 minutes.

Mme Maccaroni : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais revenir sur le sujet des étudiants au secondaire et primaire... les élèves EHDAA, vulnérables, parce qu'on a aussi abordé le sujet des classes spécialisées. On sait que certains étudiants au secondaire ou en école primaire, parce que, si on parle de la région CMM... vont en orthopédagogie, orthophonie, en psychologie, et ceci, par obligation. C'est souvent le dernier recours pour aller chercher leur diplôme ou d'éviter de décrocher. Alors, en respectant la distanciation sociale et les consignes de santé — je comprends que c'est important — comme ce sera fait dans les classes spécialisées que le ministre a confirmé que nous allons ouvrir, je pense que ce serait très logique de demander aux équipes-écoles d'identifier les élèves vulnérables. Je parle des élèves vulnérables parce que ce n'est pas seulement les élèves codés, non seulement les élèves autistes, il faut aller au-delà des élèves codés. Il faut parler des élèves qui se retrouvent, dans la situation, vulnérables et ouvrir les classes pour ces élèves-là présentement, actuellement.

Ensuite, j'aimerais avoir une confirmation que ce serait fait puis aussi pour les services en continu durant l'été. On parle de... On a ouvert les terrains de golf, on a des arpenteurs qui sortent, on a des paysagistes qui sortent, on a des services essentiels qui sont toujours ouverts. M. le ministre, je confirme que c'est essentiel, ces services-là. Alors, j'aimerais savoir si le ministre serait prêt à confirmer que le réseau de l'éducation ne sera pas à la remorque de la Santé publique pour offrir ces services essentiels à ces élèves-là.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, écoutez, là, je pense qu'il y a quand même une mise au point qui est importante. Si on ne respectait pas ce que nous dit la science, ce que nous disent les experts et les dirigeants de la Direction générale de la santé publique, certainement qu'on serait dénoncés. Et certainement que de mettre en danger la santé et la sécurité des élèves et du personnel serait quelque chose qui serait vertement critiqué.

Donc, nous ne sommes pas à la remorque de la Santé publique, mais nous sommes définitivement, définitivement à l'écoute de leurs recommandations. Et, quand la Santé publique nous dit qu'on doit, au nom de la santé publique, fermer des écoles, on le regrette amèrement, on leur propose des alternatives, des moyens de les maintenir ouvertes, mais, si la Santé publique nous dit que, pour la santé et la sécurité des élèves et du personnel, on doit les fermer, bien, on les ferme, effectivement.

Et, sur le calendrier de réouverture, je peux vous dire qu'au ministère de l'Éducation nous sommes très proactifs pour demander des réouvertures par secteurs, par régions. C'est comme ça qu'on a pu réouvrir pas seulement nos écoles primaires, mais aussi certains centres de formation professionnelle pour les apprentissages à la fin mais aussi pour des examens en formation générale des adultes.

Maintenant, on ouvre nos écoles régionales et suprarégionales. Et là on s'en vient avec une réouverture pour les CFER. Donc, c'est parce qu'on travaille très, très fort, donc, pour réouvrir puis donner le maximum de services en présentiel. On sait qu'à distance c'est imparfait, mais même à distance on s'améliore. Mais nous sommes très proactifs, très proactifs.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée.

• (10 heures) •

Mme Maccarone : C'est de valeur, parce que je parle de groupes de quatre enfants à la fois qu'on peut avoir des journées qui, à certaines heures, pour les enfants... que le groupe 1 vient lundi, que le groupe 2 vient mardi, etc. C'est dommage qu'on ne peut pas trouver une solution qui respecte les consignes de santé publique, étant donné que, comme j'ai dit, on parle d'ouvrir la métropole pour les commerces qui ont une porte à l'extérieur, il y a plein de mesures qui sont mises en place. C'est un service essentiel. Alors, j'espère que le ministre va faire des représentations, pour le réseau, pour offrir ces services-là à ces élèves qui sont en difficulté.

Il a aussi abordé le sujet de ce qu'on offre à distance à ces élèves-là. Là, je peux vous confirmer, M. le ministre, que c'est un peu le bordel. Puis, si c'est le bordel pour les enfants, je peux vous confirmer que c'est le bordel pour les parents. On a Zoom, on a Google Classroom, on a Edmodo, on a Mosaic, on a le courriel de l'école, le courriel personnel — et il y a tellement d'autres plateformes que je ne nommerai pas ici — des difficultés de wifi, des difficultés de connexion possibles, «bandwidth». Peu importe qui, c'est difficile, alors, pour les élèves HDEA, encore plus complexe. C'est la gestion de crise pour les parents, qui sont en détresse, qui ne peuvent pas se transformer en enseignants.

Alors, ce que la pandémie a fait, et je m'inclus dans ce groupe de parents là, il a mis en évidence le fardeau qui repose sur les épaules des parents et les élèves à besoins particuliers ou vulnérables. Alors, j'aimerais savoir si le ministre serait prêt à s'engager pour que les outils pour l'éducation à distance seraient adaptés pour les élèves handicapés et à besoins particuliers, incluant de l'aide... pour les parents.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, certainement qu'il va falloir améliorer les services qu'on offre aux élèves qui sont restés à la maison, pour toutes sortes de raisons, parfois c'est le choix des parents, parce qu'il y a des écoles qui ont réouvert, et qu'il y a des parents qui étaient craintifs ou des parents qui avaient des enjeux de santé. Des fois, il y a des enfants qui sont lourdement handicapés ou, en tout cas, qui ont des enjeux de santé. Mais, peu importe la raison, un enfant à la maison n'est pas un enfant qui doit être oublié, puis ils n'ont pas été oubliés, mais qui doit recevoir une qualité de services qui est inférieure, absolument pas.

On a, comme réseau, au ministère, mais aussi dans les centres de services puis dans chaque école... on a, comme réseau, l'obligation d'entrer en contact avec les élèves mais avec les parents aussi. Bien souvent, il faut passer, évidemment, par les parents pour leur demander comment on peut les aider. Évidemment, on souhaiterait rouvrir nos écoles puis les accueillir comme avant, on ne peut pas le faire à ce moment-ci. Mais tous les autres moyens doivent être explorés.

Moi, je pense qu'il faut être en mode écoute des besoins des élèves et des parents puis en mode solution. C'est la posture que j'ai adoptée, que le ministère a adoptée. C'est la posture que chaque école, chaque professionnel doit adopter.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Donc, pour la fin de l'échange, nous allons aller avec Mme la députée de Saint-Laurent. La parole est à vous. Ouvrez votre micro.

Mme Rizqy : Merci beaucoup, oui, merci beaucoup. M. le ministre, mode solution, on vous a proposé plusieurs solutions depuis le début de la pandémie. On vous a demandé de faire l'acquisition massive de tablettes. Vous en avez

parlé de 15 000, il y a plus de 1,2 million d'élèves au Québec. On a salué ça, c'était un premier pas, mais elles tardent à venir, à ce jour. Alors, on vous invite encore à faire d'autres acquisitions et faire le suivi. Parce que je vais vous dire comment que moi, je le perçois. On a vu que, les directives, en santé, bien intentionné était le premier ministre, bien intentionnée était Mme McCann, la ministre de la Santé, mais ça ne descendait pas dans le réseau, on l'a vu plus précisément dans le cas des CHSLD, tellement que maintenant il y a des voix qui s'élèvent et qui se demandent : Est-ce que les directives du ministère de l'Éducation descendent dans le réseau? Parce que, quand vous nous dites : Moi, oui, j'aimerais ça que, par exemple, les étudiants du baccalauréat en éducation puis en adaptation... on trouve que c'est une bonne idée, la députée de Saint-Laurent puis les autres partis d'opposition, on va de l'avant, bien, votre directive, bien, elle ne s'est pas rendue dans le réseau universitaire puis avec le réseau de l'éducation pour que, justement, il y ait du parrainage entre les écoles secondaires et le réseau de l'éducation, pour s'assurer, justement, qu'on ait des gens sur le terrain pour nous donner... pour nous prêter renfort. Parce qu'on comprend qu'effectivement il va y avoir un problème de pénurie d'enseignants, on l'a compris. D'ailleurs, il existait avant. Et maintenant il est accentué parce que les ratios doivent être diminués pour respecter les normes.

Vous nous dites que vous avez déposé plusieurs scénarios puis qu'à chaque fois c'est la Santé publique qui vous dit non. Bien, pouvez-vous nous donner les scénarios que vous avez déposés à la Santé publique? Est-ce que nous, on peut lire les non de la Santé publique et comprendre la logique de la Santé publique? Parce qu'en ce moment on ne comprend pas que c'est correct pour un enfant du secondaire d'aller travailler au supermarché, mais que ce n'est pas correct qu'il soit sur les bancs d'école. On ne comprend pas pourquoi que c'est correct de dire à un jeune : Bien, oui, va travailler au dépanneur, il n'y a pas de problème là-dessus, c'est correct de travailler dans un dépanneur, mais ce n'est pas correct d'être à l'école, alors que c'est là qu'il devrait se retrouver, à l'école. Et c'est pour ça que nous, on essaie de faire avec vous un cheminement intellectuel en lançant des idées, que ce soit l'école hybride...

On sait que l'anxiété a augmenté. Là, M. le ministre, là, j'ai besoin que vous redeveniez le ministre superhéros, je vais vous le dire carrément, là, parce que, sinon, on aura, malheureusement, une génération COVID-19, puis c'est ça qu'on essaie d'éviter. Alors, M. le ministre, l'été, là, arrive, là. En fin de semaine, 24°, les jeunes vont vouloir sortir, je suis sûre que vous le savez, particulièrement. Est-ce qu'on peut faire un peu comme le Nouveau-Brunswick puis avoir, au Québec, du pairage pour permettre à nos jeunes, là, de se retrouver, de permettre aux familles de choisir avec quelle famille ils ont envie de passer du temps? Parce que, sinon, là, nos jeunes, bien, leur anxiété va augmenter, puis ils se sentent un peu comme emprisonnés de la COVID-19.

La Présidente (Mme Thériault) : Et vous avez 30 secondes pour répondre, M. le ministre.

M. Roberge : Merci. D'abord, il faut faire attention aux généralisations. Ma collègue, qui dit que les directives ne se rendent pas, bon, il y a eu des erreurs, il y a eu des accrocs à certains endroits, mais de manière générale, quand même, les directives se sont rendues, sinon on n'aurait pas vécu la superbe rentrée qu'on a vécue lundi de la semaine passée. Puis je pense qu'il faut encore une fois souligner le travail de tout le monde dans le réseau, les employés de soutien, les enseignants, les directions générales, tous ceux qui ont rendu possible, vraiment, cette belle rentrée la semaine dernière. Les services s'améliorent, et il faut finir l'année très fort. Il reste à peu près, quoi...

La Présidente (Mme Thériault) : Et malheureusement...

M. Roberge : ...cinq semaines? J'invite tout le monde à donner un grand coup, tout le monde ensemble, tout le monde, pour avancer.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Merci, M. le ministre. Sur ces paroles, puisque le temps qui nous est imparti est expiré, je vous remercie pour votre collaboration.

La commission ayant accompli ses travaux, nous ajournons donc sine die. Merci beaucoup.

(Fin de la séance à 10 h 6)